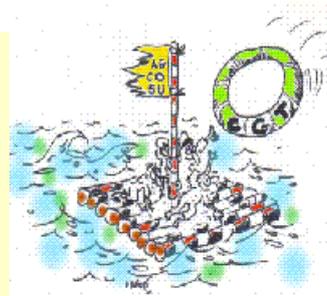




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes été 2011

N°25

Pacte euro plus !

En avez vous entendu parler ? Plus ou moins, pas du tout . . .

Alors c'est quoi ce pacte euro plus ? un pacte pour développer l'emploi, la protection sociale, le progrès social dans les pays européens ?

Non ! Vous n'y êtes pas du tout !

Alors que la crise persiste pour les salariés quand certains s'en sont extrêmement remis, nos gouvernements européens n'ont rien trouvé de mieux que nous pondre un pacte préparant manifestement une régression démocratique et un bulldozer de mise en concurrence des salariés.

Si ce pacte passe, il gravera dans les constitutions des états membres de l'europe, des mesures majeures de régressions sociales en matière de salaire (fin de l'indexation du SMIC sur les prix) et en matière de protection sociale (recul des ages légaux de départ en retraite en fonction du creusement des déficits . . .)

Ainsi , si le pacte est entériné, il engendrera dans le droit français , des modifications constitutionnelles majeures.

Alors que l'austérité est annoncée, mobilisons nous pour le développement de politiques européennes investissant dans l'humain, en développant les investissements dans l'éducation, la formation, la recherche-développement, l'innovation, les infrastructures.

Au niveau local ,des leviers de développement sont aussi possibles. Les services publics sont un facteur de développement économique et de dynamique industrielle en territoire.

La CGT a ouvert un débat public national sur la place , les missions et le développement des services publics afin de mieux répondre aux besoins de la population. Le service public est garant d'un développement humain durable.

D'ores et déjà, la CGT propose une journée d'action nationale à la rentrée sur la question de la place des services publics, de l'emploi, de la protection sociale et des salaires.

Le 20 octobre 2011, les élections professionnelles dans les fonctions publiques hospitalières et de l'état seront caractérisées par de profonds changements dûs à la transposition législative et réglementaire des accords de Bercy.

Ainsi et notamment :

Tous les agents, fonctionnaires et non titulaires, sont appelés à élire directement leurs représentants dans les comités techniques et dans les commissions administratives et consultatives paritaires .

La représentativité des organisations syndicales sera calculée à partir des seuls votes aux comités techniques. Pour qu'une OS soit considérée représentative, il lui faudra obtenir un siège dans le champ de compétence du comité technique où elle candidate.

Seules les OS qui disposent d'au moins un siège au niveau du comité technique considéré, ministériel, de réseau ou de proximité seront habilités à négocier des accords.

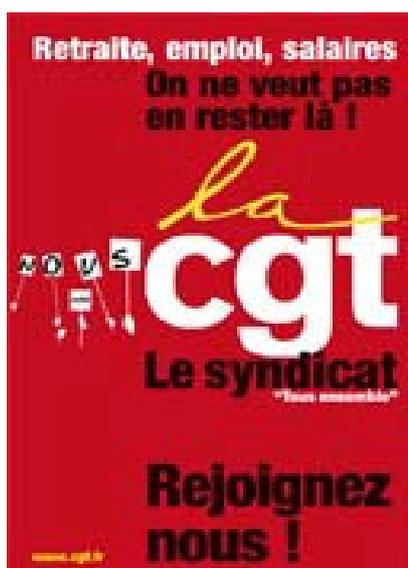
Les moyens syndicaux alloués seront étroitement liés à leur niveau de représentativité.

Le SNAD CGT appellent l'ensemble des agents à :

- ➔ participer massivement aux différents votes.
- ➔ voter et faire voter CGT.

Le SNAD CGT continuera de vous défendre au mieux et à se battre pour une douane socialement et économiquement utile.

Le SNAD CGT continuera à vous informer tout au long de l'année et pas seulement l'année des élections.



Info

DOUANES



Recomposition du paysage syndical douanier

Pas de big-bang mais une série de pétards (plus ou moins mouillés).

NB : Il n'est pas dans les habitudes du SNAD CGT de commenter ce qui se passe dans les autres organisations syndicales. Nous pensons en effet que les attentes des personnels envers les syndicats ne se portent que marginalement sur leur vie interne. Les changements récents à l'approche des élections du 20 octobre prochain ont cependant été assez nombreux pour nécessiter une information destinée aux personnels et quelques éléments d'analyse. Nous recevons d'ailleurs de nombreuses questions sur le sujet et nous ne voulons pas que les derniers échanges de tracts incendiaires ne ternissent l'image des syndicats dans leur ensemble.

Dernièrement tous les agents des douanes ont reçu l'annonce qu'une fraction de cfdtistes mis en minorité rejoignaient les rangs de l'UNSA douane. C'est l'occasion de faire un point sur ce qui s'est passé dans le microcosme syndical douanier ces derniers temps.

Acte I : Le SNCD-FO

Le coup d'envoi de ces grandes (?) manœuvres a été donné à l'automne 2008. Suite à l'adoption de la loi sur la représentativité, les dirigeants de la CFE-CGC au plus haut niveau décident de s'engager dans une fusion avec l'UNSA sans que ces deux organisations aient discuté avec leurs bases respectives.

En douane, les adhérents du SNCD (affilié alors à la CFE-CGC) refusent d'envisager un quelconque rapprochement avec une UNSA douane longtemps restée prisonnière d'une minorité agissante qui confondait douane et GIGN (ou, sans doute, qui n'avait pas réussi à rentrer dans la police nationale*).

Le SNCD entame dès lors des négociations (plus ou moins) secrètes pour trouver une autre structure d'accueil. Ce sera FO, alors en perte de vitesse vertigineuse en douane comme ailleurs à Bercy. Les discussions ont longtemps achoppé sur la conception particulière de la « démocratie » au sein du SNCD : les décisions y sont prises par un vote où chaque grade dispose d'une voix. Les inspecteurs, qui forment la majorité des adhérents sont donc fréquemment mis en minorité par les IP, DI, DR, RR...

Les discussions bloquent mais le temps presse : le congrès confédéral de FO de février 2011 approche. L'ordre viendra donc d'en haut d'incorporer le SNCD à tout prix et c'est Jean-Claude Mailly lui même qui fera l'annonce de ce considérable renforcement de la confédération par les bataillons du syndicat des cadres des douanes. Le SNCD obtient gain de cause sur toute la ligne : il ne fusionne pas mais crée une union avec le syndicat FO douane « historique » et il obtient un **droit de veto** sur tout sujet « qui concerne la catégorie A ».

Les sujets qui ne concernent pas la catégorie A se réduisant au statutaire, c'est le SNCD (donc les catégories A++) qui a pris le pouvoir dans ce nouvel ensemble.

On ne peut pas dire que les historiques de FO aient sauté de joie : certains sont partis et d'autres, qui traînaient des pieds, ont été débarqués *manu militari* par la nouvelle direction commune...

Acte II : l'alliance UNSA CFTC

Sans doute le plus petit de ces micro-événements...

On peut comprendre la préoccupation de ces deux organisations au niveau du Ministère où chacune d'entre elles ne pèse que 2 à 3% ce qui leur interdit de disposer d'un siège. Mais leur alliance leur permettra-t-elle de franchir ce cap ? Rien n'est moins sûr. Et surtout : qui occupera ce siège s'ils réussissent à le décrocher ? Au nom de qui parlera cette personne ? Une alliance purement comptable n'a pas de sens s'il n'y a pas des bases d'analyse et de revendication communes.

Il est d'ailleurs surprenant que cette alliance ministérielle de circonstance se prolonge en douane : l'UNSA réussira-t-elle à rafler les 2% de voix que fait traditionnellement une CFTC en état végétatif ? Comment se répartiront-ils les sièges qu'ils obtiendront ? Pour défendre quelles orientations ?

Cette question est loin d'être anecdotique : les comités techniques sont désormais « *consultés sur la participation de l'État et de ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs personnels* » or, dans ce domaine, l'UNSA a toujours affiché son soutien aux mutuelles historiques (dont la Mutuelle des Douanes) et à la MGEFI tandis que la CFTC veut une « concurrence libre et non faussée » entre les différentes mutuelles et les assureurs privés !

Acte III : coups de théâtre et claquements de porte, *commedia dell'arte* de l'ancienne direction de la CFDT

Peu de commentaires à faire sur cet épisode si ce n'est pour déplorer qu'il puisse faire du tort à l'ensemble du syndicalisme douanier alors qu'il est le fait d'une poignée de personnes accrochées à leurs « droits » syndicaux et à l'utilisation qu'ils en font.

Le « droit de réponse » diffusé par la CFDT correspond assez bien à la connaissance de cette « affaire » qu'on peut avoir de l'extérieur.

Il est quand même assez savoureux de lire dans le brûlot de l'UNSA que la crise serait provoquée « *par le refus de militants imbus d'eux-mêmes, de voir une jeune génération risquer de les supplanter dans leur envie d'exercice du pouvoir* » quand on connaît le personnage de l'ancien secrétaire général de la CFDT, 61 ans, qui a pris la tête du mouvement !!!

Le mystère reste de savoir comment sont réparties les couchettes dans la caravane de l'UNSA entre les anciens CFDT, les UNSA "historique" et la CFTC.

Et la CGT ?

Elle va bien, merci !

Nous nous efforçons de faire vivre les débats en interne sans stigmatiser ceux d'entre nous qui ont une opinion minoritaire sur tel ou tel sujet, le seul refus étant celui du racisme et de l'homophobie. Il n'y a de toute façon pas d'autre solution pour faire vivre une organisation aussi importante et diverse. Nous avons aussi la chance de considérer qu'il n'y a pas de « bonnes places à prendre » dans l'organisation mais des postes où il y a des responsabilités à assumer vis à vis des adhérents et des agents des douanes. Avoir une haute idée du syndicalisme permet d'échapper à ce type de luttes intestines.

Nous n'avons pas connu de défections massives pour des raisons de divergences d'opinion mais, au contraire, accueilli des militants d'horizons divers qui ne se reconnaissaient plus dans leurs organisation mais ne voulaient surtout pas abandonner l'action syndicale. Très majoritairement, l'accueil et l'intégration se sont bien déroulés. Ces nouveaux adhérents ont été considérés comme tous les autres et certains ont depuis pris des responsabilités dans notre organisation. Mais nous n'avons jamais cherché à « débaucher » des adhérents ou militants et encore moins en leur offrant des « places ». D'abord parce que nous estimons qu'il y a entre 60 et 70% d'agents non-syndiqués en douane et que c'est vers eux qu'il faut rechercher en priorité de nouveaux adhérents.

Quant à quelqu'un qui est élu au titre d'un syndicat dans une élection professionnelle (en CAP aujourd'hui et également en comité technique à partir du 20 octobre), il nous semble inadmissible qu'il puisse changer d'étiquette syndicale sans démissionner de son mandat. C'est une question d'honnêteté vis des agents qui se sont exprimés à travers un vote.

En termes d'effectifs, la mise en place récente d'un nouveau logiciel de gestion de notre fichier d'adhérents a permis de « faire du ménage » et de retirer les noms de personnes qui ne cotisaient plus réellement. Nous sommes ainsi passés brutalement en 2007 d'un fichier de 2600 personnes « ayant cotisé au moins une fois » à 1936 adhérents au sens plein du terme (à jour de cotisations). (Nous avons constaté à cette occasion que de trop nombreux camarades mettaient fin à leur adhésion à l'occasion de leur retraite ce qui nous a conduit à réfléchir à une véritable « continuité syndicale ».) Disposant enfin de chiffres fiables, nous pouvons désormais aussi mesurer notre évolution et, malgré les baisses d'effectifs en douane, c'est avec plaisir que nous constatons une augmentation régulière et significative du nombre de nos adhérents. Le SNAD CGT comptait 2062 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2010 (1783 actifs et 279 retraités).

* la plupart d'entre eux sont d'ailleurs depuis partis fonder leur propre micro-syndicat



Pouvoir d'achat

Indemnité GIPA 2011 :

halte à l'injustice, oui à l'augmentation des salaires pour tous !

L'arrêté du 23 mars 2011 fixant les éléments chiffrés qui permettent le calcul de l'indemnité GIPA 2011 a été publié le 6 avril 2011.

Personne n'est dupe sur la finalité de cette pseudo-indemnité. Cela fait maintenant 4 ans que l'on nous sert cette recette qui ne vise qu'à faire des économies de plus sur le dos des fonctionnaires.

Le bilan de ces 4 années, 2008, 2009, 2010 et 2011 est très largement en défaveur des fonctionnaires. En effet, la GIPA qui cherche à se substituer à la revalorisation indiciaire, comporte toute une série de principes restrictifs qui aboutissent à la dégradation continue de nos salaires :

La GIPA n'est servie qu'à une petite partie des fonctionnaires, ceux dont l'indice ne varie pas ou très peu sur les quatre dernières années. Pire, en 2010, seuls les fonctionnaires ayant atteint le dernier échelon de leur grade en étaient bénéficiaires.

la GIPA ne compense même pas pour les bénéficiaires l'évolution du coût de la vie. Il n'y a qu'à voir l'évolution du point d'indice par rapport à celle de l'inflation dans le tableau cidessous.

En 2011, les salaires des fonctionnaires sont gelés alors que dans le même temps, l'inflation repart à la hausse avec un taux à +1,5% en 2010.

La GIPA se moque du mérite des fonctionnaires à faire évoluer leur carrière considérant que les promotions obtenues dans le cadre de concours, examens ou avancement doivent être intégrées dans l'évolution des salaires.

La GIPA se limite exclusivement au traitement indiciaire et ne tient pas compte du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence ou de tout autre indemnité calculée sur la base indiciaire.

Evolution de l'inflation et du point d'indice sur les dernières années correspondant aux périodes de référence de calcul de la GIPA

Evolution	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Point	0%	0,5%	1,8%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,5%	6,5%
Inflation	2,1%	2,1%	1,8%	1,6%	1,5%	2,8%	0,1%	1,5%	12,5%





COMMUNIQUÉ

Décret de création d'un 8^{ème} échelon « dit spécial » pour la catégorie C

« Les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat ont voté CONTRE un décret discriminatoire »

Après avoir démontré que le projet de décret ne correspondait pas aux attentes de la majorité des agents de catégorie C, les fédérations, à l'unanimité, ont voté « contre » ce décret qui prévoit la création d'un 8^{ème} échelon « spécial » pour les agents des corps de catégorie C, classés à l'échelle 6, qui n'en bénéficient pas.

Le décret est discriminatoire car il continue à ne pas reconnaître la technicité accrue de l'ensemble des agents de cette catégorie !

Il est discriminatoire car son accès sera contingenté et très limité. Ainsi, de nombreux agents, arrivés au 7^{ème} échelon, n'obtiendront jamais ce 8^{ème} échelon !

Il est discriminatoire car il renforce, encore, les inégalités Femmes / Hommes dans la mesure notamment où une large majorité d'agents « C Administratifs » sont des femmes !

Il est source d'injustice puisque la « promotion » à ce 8^{ème} échelon se fera par tableau d'avancement sur des critères où la subjectivité risque fort de l'emporter.

Les organisations syndicales de la Fonction Publique de l'Etat dénoncent cette politique de mépris envers les agents de catégorie C de la Fonction publique. Elles exigent du Ministre la mise en place d'un 8^{ème} échelon qui soit à accès linéaire. Il démontrerait ainsi tout l'intérêt qu'il porte à cette catégorie d'agents.

De plus, Les organisations syndicales revendiquent des mesures assurant de meilleurs déroulements de carrière pour l'ensemble des personnels dans le cadre d'une refonte globale de la grille indiciaire.

Paris, le 24 juin 2011

CAP A L'OUEST

Nouvelles du large



Tout va très bien, madame la marquise,
la quasi totalité de la flotte est à quai,
merci qui ? merci CHORUS.

Encore une super bonne réforme, bien pensée,
un super logiciel bien testé, à l'épreuve de tout problème !!!!!
Mais quel bordel !!!!

Est ce là, l'efficacité de nos têtes pensantes ?

Attention, prochain développement informatique, paye, gestion du personnel,
aïe aïe aïe !!!!



Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom : Prénoms :

Grade : Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

